

THEOLOGIE ET PRATIQUE DU BAPTEME

DISPOSITIONS EPCAAL	DISPOSITIONS EPRAL
<p style="text-align: center;">Texte adopté par le Consistoire Supérieur Novembre 1976</p> <p>I. - ELEMENTS DOCTRINAUX :</p> <p>1) Le baptême est célébré «au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » : il est un don du Dieu trinitaire.</p> <p>Le baptême est un acte voulu institué et donné par Dieu lui-même. Notre Seigneur Jésus-Christ moment de son ascension a donné l'ordre à ses disciples de baptiser toutes les nations (Mt. 28. 19).</p> <p>Ainsi le baptême est une œuvre de Dieu, un don de sa grâce prévenante. Dans le Dans le baptême, la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ fait de nous des hommes pardonnés, l'amour de Dieu le Père fait de nous ses enfants, la communion de l'Esprit Saint fait de nous des frères renouvelés pour une vie de témoignage et de service.</p> <p>Le baptême n'est pas l'œuvre de l'Eglise : elle ne fait que le donner de la part d'un autre. Elle agit «au nom de ... elle est instrument de la grâce. Le baptême n'est pas non plus une œuvre de l'homme : celui-ci ne peut que le recevoir dans la joie, la foi et la reconnaissance.</p> <p>Le baptême est un mystère. Celui de l'action salutaire de Dieu mise au bénéfice d'un homme, celui d'un acte qui nous dépasse et dans lequel nous ne sommes pour rien. Le baptême est un sacrement. C'est-à-dire un signe visible de la grâce prévenante de Dieu. Il s'y passe quelque chose qui est indépendant du ministre qui le donne et de l'homme qui le reçoit : Dieu agit mystérieusement sacramentellement, et donne sa grâce. En effet. Dans sa fidélité pour son Eglise, Dieu s'est lié à ce signe du baptême.</p> <p>2) Le baptême est célébré avec de l'eau : il est participation à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ (cf. Rom. 6).</p> <p>L'immersion du baptisé dans l'eau est signe de mort : l'homme qui est plongé dans l'eau meurt. L'émersion de l'eau est signe de vie. A ce symbolisme naturel, l'apôtre Paul ajoute l'idée que le fidèle est par le baptême rendu participant à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ. L'eau utilisée dans le baptême doit rappeler ce symbolisme fondamental : être baptisé c'est participer au mystère pascal du Christ.</p> <p>Par-là, le baptisé est mis au bénéfice de l'œuvre accomplie par la mort du Christ : il est réconcilié avec Dieu et avec ses frères ; ses péchés lui sont pardonnés et sa vie est placée sous le signe de la rémission des péchés opérée par le Christ : il est libéré des puissances démoniaques qui l'asservissaient. Il est également mis au bénéfice de ce que donne la résurrection du Christ : il est régénéré pour une vie nouvelle, il devient un homme nouveau. Dans le</p>	

baptême le vieil Adam meurt en nous et l'homme nouveau s'éveille à la vie par la puissance de l'Esprit.

En même temps le baptême est **incorporation** au corps du Christ : il introduit dans la communion de tous ceux qui participent au corps du Christ et les place sous sa seigneurie. De ce fait il possède une dimension ecclésiale.

Ces deux aspects, individuel et communautaire. Sont indissociables et l'un ne va pas sans l'autre. Le baptême est donc à la fois et en même temps sacrement de la rémission des péchés et sacrement de l'entrée dans l'Eglise.

3) Le baptême est lié à la foi : sa célébration appelle la confession de la foi (cf. Actes 8, 37, etc....)

La grâce de Dieu donnée au baptême appelle une réponse de l'homme et cette réponse c'est la foi. C'est pourquoi la confession de la foi est fondamentalement liée au baptême.

Au cours de l'histoire de l'Eglise, cette liaison a toujours existé, mais elle a été comprise et vécue de différentes manières :

a) dans la période primitive de l'Eglise, alors que celle-ci s'augmentait par la conversion des païens, le croyant confessait personnellement sa foi, puis recevait le baptême,

b) plus tard, lorsqu'il y eut des enfants de parents chrétiens et que la société s'est christianisée, on a admis que la confession de la foi des parents, accompagnée de celle de l'Eglise, était suffisante pour répondre à la grâce baptismale.

c) les Eglises issues de la Réforme ont repris cette dernière manière de faire en y ajoutant la confirmation : le baptisé pour lequel d'autres se sont engagés doit, par sa confirmation, confesser lui-même la foi de son baptême.

d) aujourd'hui nous vivons une période de transition : nous sommes à certains points de vue une société dans laquelle l'Eglise est amenée à passer d'une situation d'Eglise multitudiniste à une situation d'Eglise confessante. Aussi peut-on légitimement se demander comment doit aujourd'hui se manifester la réponse de la foi à la grâce baptismale.

Mais quelle que soit la manière dont la foi répond à la grâce, il n'en demeure pas moins qu'en tout état de cause le baptême reste le baptême et que la grâce qu'il signifie reste grâce gratuite. Car si les hommes peuvent se moquer de Dieu en ne répondant pas par la foi à la grâce du baptême. Dieu lui, ne se moque pas des hommes et dans sa fidélité il reste lié au sacrement qu'il a institué.

4) Le baptême est unique : il n'a jamais besoin d'être répété (cf. Eph. 4, 5).

Le baptême se situe au début de la vie chrétienne, il en est comme le point de départ et l'inauguration. Et comme il n'y a qu'un point de départ. Un seul commencement. Le baptême ne peut être renouvelé. Participation à la mort et à la résurrection du Christ accomplie une fois pour toutes. Le baptême est donc célébré une fois pour toutes. Pas plus que la mort et la résurrection du Christ ne peuvent être renouvelées, le baptême ne peut être répété.

Si le baptême est unique et jamais répété, l'eucharistie, par contre, est multiple et se répète constamment : elle vivifie, renouvelle et nourrit ce qui a été donné au baptême. À savoir la participation et la communion au Seigneur mort et ressuscité.

La conséquence logique de l'unicité du baptême est le refus de toute forme d'anabaptisme.

S'il n'y a véritablement qu'un seul baptême, il faut en conclure que le baptême pratiqué dans les autres confessions chrétiennes - si toutefois il est pratiqué avec de l'eau et au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit - est un baptême authentique et vrai. Autrement dit, il ne faut jamais rebaptiser un fidèle déjà baptisé dans une autre Eglise, tout comme nous sommes en droit d'attendre la réciproque des autres Eglises.

II. - PRINCIPES POUR LA PRATIQUE DU BAPTEME

1) La fidélité à l'Évangile et à notre tradition nous conduit à réaffirmer que :

- a) le baptême est sacrement de la grâce prévenante de Dieu.
- b) le baptême appelle la foi comme sa réponse nécessaire.
- c) l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine pratique le baptême des enfants ainsi que des adultes.

2) La fidélité à l'Évangile et à notre tradition nous conduit aux refus suivants

- a) refus de toute forme de rebaptême et de tout anabaptisme.
- b) refus de toute conception « ex opere operato » du baptême, aboutissant à minimiser le rôle de la foi.
- c) refus de toute conception du salut par les œuvres, tendant à minimiser la grâce de Dieu.

3) La fidélité à l'Évangile et à notre tradition, nous conduit, dans le cadre d'une pluralité légitime, aux solutions suivantes :

- a) valorisation de la catéchèse prébaptismale tant pour les parents d'enfants qui s'interrogent sur le baptême de leurs enfants que pour ceux qui sont baptisés à un âge plus avancé,
- b) liberté laissée aux parents de baptiser leurs enfants ou de retarder ce baptême. Jusqu'à ce que le baptisé puisse lui-même confesser sa foi.
- c) possibilité de pratiquer une cérémonie d'accueil des enfants.

III. DISCIPLINE BAPTISMALE :

L'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine est une Eglise pédobaptiste par tradition. Ceci implique d'une part l'affirmation de la grâce prévenante de Dieu et de l'autre le souci de développer l'engagement des parents. Ceux-ci sont, au sens propre du terme, les garants de ce qui se passe lors du baptême de leur enfant.

En conséquence :

1. L'Eglise ne doit pas s'engager sur le chemin de la casuistique. L'admission au baptême n'est pas liée au mérite des parents. Parrains et marraines. Le baptême est un signe d'espérance : parents et enfants sont placés dans

le futur de Dieu.

2. L'Eglise doit cependant se garder de célébrer des baptêmes de façon irresponsable.

3. L'Eglise doit pratiquer une catéchèse pré baptismale valable et positive. Dans ce but elle priera les parents d'inscrire à temps leur enfant en vue du baptême : délai d'un mois environ. Elle leur remettra lors de l'inscription un dépliant du type ci-dessous (L/3-B * 301 1/93). Les invitant à réfléchir jusqu'à la deuxième entrevue. Celle-ci peut avoir lieu avec d'autres parents et conduire à des baptêmes groupés.

4. Lors de l'entretien pré baptismal, auquel on associera si possible les parrains et marraines, la liturgie sera lue et expliquée. Ainsi les parents, parrains et marraines prendront réellement connaissance des engagements que l'Eglise leur demande et de la foi qu'elle professe. On leur remettra, à cette occasion ou lors de la cérémonie du baptême. Le « memento » publié par l'ECAAL. Dans le cas d'une catéchèse pré baptismale groupée. La présence d'un membre du Conseil presbytéral lors de l'entretien est souhaitable.

5. L'Eglise demande aux parrains et marraines l'engagement de veiller avec les parents à l'éducation de l'enfant dans la foi évangélique. Ce souci dirigera le choix des parrains/marraines avant toutes autres considérations. On tiendra à ce qu'ils soient de religion chrétienne et au moins la moitié d'entre eux de confession protestante (remarque : mesure abrogée en 1989). Le pasteur. Après consultation du Conseil presbytéral peut refuser des parrains/marraines dont l'indignité est notoire et en proposer éventuellement d'autres. Choisis parmi les membres actifs de la communauté.

6. L'Eglise pourra ajourner le baptême

a) lorsqu'après entretien, les parents préfèrent retarder le baptême jusqu'au jour où l'enfant sera capable de confesser lui-même sa foi : en effet. Nous n'avons pas à exercer de pressions sur les parents qui ne font pas baptiser leurs enfants ou qui y renoncent à la suite de l'entretien baptismal,

b) lorsque les parents refusent les engagements et récusent la foi chrétienne ; dans ce cas, il n'est pas sage que le pasteur prenne seul la responsabilité d'un report du baptême : le Conseil presbytéral doit partager la décision.

7. L'Eglise célèbre normalement le baptême lors d'un culte public. Le baptême est en effet étroitement lié à la vie communautaire de la paroisse locale. Les membres de la communauté se remémorent alors leur propre baptême et accueillent dans leur communion les nouveaux baptisés. Une participation active des parents à la cérémonie est souhaitable (récitation du credo. Engagement pris). Un baptême d'urgence célébré à l'hôpital ou en famille sera suivi d'une présentation de l'enfant à la paroisse.

8. L'Eglise dans certains cas pourrait regrouper les baptêmes. En effet, l'Eglise ancienne avait concentré tous les baptêmes lors d'un culte solennel célébré dans la nuit de Pâques et rappelait ainsi aux baptisés le fait de mourir et de ressusciter avec le Christ. Il ne s'agit pas de proposer un retour pur et simple à cette tradition, mais dans les grandes paroisses un regroupement des baptêmes peut paraître

judicieux, disons à un rythme de tous les deux mois environ. Nous y voyons deux avantages : d'une part la communauté cultuelle ne se lasse pas d'une répétition fréquente de célébrations baptismales, d'autre part les dimanches prévus peuvent revêtir un caractère plus festif (participation de la jeunesse. Par le chant. Avec refrains repris par la communauté. etc....).

9. L'Eglise n'oubliera pas d'annoncer aux fidèles le sens du baptême comme signe et sceau d'une vie nouvelle dans la communion de Jésus-Christ. Le 6ème dimanche après la Trinité est particulièrement approprié à cet effet. Ainsi que les cultes de baptêmes groupés. Là où ils ont lieu.

10. Notre Eglise ne peut pas autoriser ses pasteurs à refuser à des chrétiens confessant leur foi et demandant le baptême pour leurs enfants d'accéder à leur désir. Elle ne peut pas admettre de la part de ses ministres une opposition de principe au baptême des petits enfants.

11. Dans le cas d'un baptême différé, celui-ci devrait être célébré à l'âge où l'enfant ferait normalement sa confirmation, voire à l'âge adulte, lorsqu'après une catéchèse sérieuse l'intéressé est prêt à suivre Jésus-Christ.

12. La coexistence entre baptême d'enfants et baptêmes d'adultes doit être considérée comme normale. Elle est sans doute appelée à devenir de plus en plus courante au sein de nos communautés, au fur et à mesure où celles-ci se distingueront du corps social d'une population de tradition chrétienne.

13. Dans le cas où des parents incrédules s'en remettent sincèrement à l'Eglise malgré leur ignorance et leur doute, et dans le cas où des chrétiens scrupuleux de leurs devoirs ne veulent pas décider à la place de leurs enfants. Nous proposons une cérémonie d'accueil des enfants au sein d'un culte public. Qui serait comme la première étape de leur prise en charge par l'Eglise en vue de leur baptême futur. Canevas liturgique de la cérémonie d'accueil : Annexe II (L/3-B * 302 1/93). Il est clair que l'accueil n'est pas l'équivalent d'un baptême et que la qualité de membre de la paroisse avec ses droits et ses devoirs reste liée au baptême.

14. L'Eglise affirme que le baptême est un acte unique qui ne peut être répété. En conséquence nous reconnaissons le baptême célébré dans les autres Eglises chrétiennes au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et nous refusons tout ce qui pourrait être un rebaptême.

15. Le Consistoire Supérieur estime qu'une célébration œcuménique du baptême est incompatible avec le principe de la reconnaissance réciproque des baptêmes. Si le baptême pratiqué dans l'autre confession est reconnu comme vrai, cela doit suffire. Une participation du ministre de l'autre confession à la célébration du baptême est de ce fait, à exclure.

16. Le réexamen de notre pratique baptismale exigera une discipline plus grande de la part des pasteurs pour qu'ils agissent de concert avec l'Eglise dans son ensemble et qu'ils prennent leurs décisions sur une base communautaire.

ANNEXES**Annexe I**

Exemple d'un texte à remettre aux parents lors de l'inscription de leur enfant en vue d'un baptême.

Vous êtes venus inscrire votre enfant pour le baptême.

Nous prenons votre démarche au sérieux et nous voulons y réfléchir avec vous.

POURQUOI BAPTISER VOTRE ENFANT ?

- On dit souvent : Chez nous. Ça s'est toujours fait
- Je suis baptisé. Je veux que mon enfant le soit aussi
- Que diraient ses grands-parents, si nous ne le faisons pas baptiser

Comme

- ça il n'aura rien à nous reprocher

Ces raisons ne suffisent pas pour que l'Eglise accepte de baptiser.

Certains font baptiser leur enfant quand il est tout-petit, d'autres attendent plus longtemps. Des parents pensent qu'il vaut mieux laisser les enfants libres de choisir eux-mêmes s'ils veulent être baptisés ou non. Et vous, qu'en pensez-vous ?

NOUS CROYONS QUE DIEU NOUS AIME.

Jésus-Christ nous l'a dit et il nous en a donné les preuves.

N'a-t-il pas passé sa vie à aimer les hommes ?

N'a-t-il pas été parmi eux un « ferment » de justice et de paix ?

Un jour il a rencontré Pierre, André, Jacques. Jean

Il les a invités à le suivre, à lui faire confiance et à s'unir entre eux avec lui. Ils ont répondu «oui» à son appel : ils sont devenus ses amis, les amis de Dieu. Ainsi a commencé l'Eglise du Christ.

Aujourd'hui encore Jésus-Christ appelle les hommes à croire en lui et à le suivre. à entrer dans l'amitié de Dieu et à se rassembler en Eglise. Pour être comme lui, avec lui, lumière du monde, sel de la terre.

dans leur famille.

dans leur quartier.

dans leur entreprise, leur bureau,

dans leur pays.

entre les peuples

ferment de fraternité et de justice, d'amitié et de paix.

Voilà ce à quoi sont appelés ceux qui demandent le baptême. Un baptisé, un chrétien. C'est quelqu'un qui croit que Dieu aime les hommes, et c'est quelqu'un qui accepte librement d'entrer dans l'Eglise pour devenir un instrument de l'amour de Dieu.

EST-CE BIEN CELA QUE VOUS VOULEZ POUR VOTRE ENFANT ?

Souhaitez-vous sincèrement qu'il soit un instrument de l'amour de Dieu parmi les hommes ? Vous le savez bien, votre enfant ne peut choisir lui-même. Il est encore inconscient. Il aura tout à découvrir de la vie de l'amour de Dieu

Il faudra lui faire connaître Jésus-Christ, lui apprendre à vivre sa vie en chrétien, en ami de Dieu et des autres.

VOUS ENGAGEZ-VOUS A L'AIDER ?

Demander le baptême pour un autre que soi, c'est s'engager à l'aider pour qu'il devienne ferment d'amitié et de paix, avec les chrétiens unis au Christ dans l'Eglise. Au milieu des hommes. Dans le monde. Dès le premier âge de votre enfant, vous êtes les premiers et principaux responsables de son éducation. Nul ne peut vous remplacer.

On ne devient pas chrétien en un jour. Ce n'est pas facile. On se pose des questions à tout âge. Mais des chrétiens, des pasteurs peuvent vous aider.

Comme vous, nous désirons que votre enfant soit baptisé.

Comme vous aussi, nous voulons faire des choses vraies.

Aussi nous vous demandons : maintenez-vous votre décision de faire baptiser dès maintenant votre enfant ?

Après avoir lu ce dépliant et vous être interrogés en toute conscience. Vous pouvez vous engager vis-à-vis de votre enfant.

Mais si vous jugez plus loyal de réfléchir encore, nous vous proposons de vous aider. Et si vous ne faites pas baptiser votre enfant tout de suite, sachez que nous conservons son inscription comme « candidat au baptême ».

Nous vous invitons à réfléchir à ces questions qui nous tiennent à cœur (soit) et nous viendrons vous rendre visite le ...

(Soit) et nous vous demandons de participer à une rencontre avec d'autres parents qui demandent le baptême d'un enfant. Le ...

L'Eglise de..... vous salue.

(Texte tiré de l'ouvrage collectif : **Ils demandent le baptême de leur enfant**. Collection « Parole et Mission », n° 10. Paris, Cerf. 1966)

Annexe II

CANEVAS LITURGIQUE DE LA CEREMONIE D'ACCUEIL

I. INTRODUCTION :

(Pour éviter toute confusion, il est opportun de ne pas faire coïncider dans le cadre d'un même culte une cérémonie d'accueil avec un baptême).

(Les parents se sont avancés avec l'enfant et se tiennent devant l'autel) :

Soyez très cordialement les bienvenus. Mes frères, dans cette maison de prière.

Vous avez demandé à l'Eglise ici rassemblée d'accueillir votre enfant N.... comme signe de votre reconnaissance et d'appeler sur lui et votre famille la bénédiction de Dieu. Soucieux de lui laisser la pleine liberté de ses engagements personnels et de recevoir un jour le baptême en pleine connaissance de cause. Vous avez décidé de renoncer à son baptême maintenant.

Nous vous rappelons le jour où vous avez demandé et reçu la bénédiction de Dieu sur votre foyer. Dieu vous a donné cet enfant comme un signe de cette bénédiction. Dans la reconnaissance (et la foi) vous voulez confier son existence

aux mains souveraines de son Créateur, aux mains bienfaitantes de son Sauveur et à l'action vivifiante du Saint-Esprit. Vous affirmez ainsi que votre intention est d'élever votre enfant selon la volonté de Dieu. De qui vous attendez les forces nécessaires à cette éducation.

Avec vous l'Eglise se considère comme responsable de son éducation chrétienne. Afin qu'il apprenne à connaître Jésus-Christ, qu'un jour il demande lui-même le baptême et s'engage personnellement au service du Seigneur. (C'est dans la famille que. Avant tout autre enseignement. Il entendra prononcer le nom de son Sauveur et apprendra ses premières prières. Ainsi la communauté familiale sera pour lui la première école de sa vie chrétienne).

Ensemble, Eglise et famille. Nous veillerons donc à ce que cet enfant reçoive, avec tout ce dont il a besoin. L'Évangile de Jésus-Christ. Ensemble nous demanderons à Dieu qu'il le tienne toujours sous sa garde.

II. LECTURE DE LA BIBLE

Psaume 115 ; Évangile selon Saint Jean, chap. 15 (extraits).

III. CONFESION DE LA FOI

(Si elle n'a pas été prononcée à un autre endroit).

IV. ENGAGEMENT

Vous, les parents de cet enfant, voulez-vous aider l'Eglise dans sa charge missionnaire et éducatrice ? (Ou autre formule : voulez-vous, avec l'Eglise, exercer la charge d'élever chrétiennement votre enfant ?)

(Les parents répondent : OUI)

Dieu vous donne la force de tenir votre promesse.

V. PRIERE de louange, d'action de grâce et d'intercession.

VI. BENEDICTION

La cérémonie se placera de préférence avant la prière finale du culte, en sorte que les louanges et les requêtes de l'accueil fassent corps avec cette prière, et que la bénédiction sur le groupe s'intègre dans celle prononcée sur toute l'assemblée.